
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 mai 2013 à 19 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

ABSENCE :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement par intérim et secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, Secrétaire d'arrondissement substitut

CA13 30 05 0153

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 07

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

Mot d'ouverture de la mairesse

Madame la mairesse, Chantal Rouleau, souhaite la bienvenue à ses collègues, aux fonctionnaires, au commandant du PDQ 45 et aux citoyens présents à cette séance. **Madame Rouleau** annonce que le premier Plan bleu vert réalisé par l'arrondissement a été dévoilé en conférence de presse jeudi dernier aux abords du fleuve en compagnie de monsieur Régis Labeaume, maire de Québec et secrétaire-trésorier de l'Alliance des Villes des Grands-Lacs et du Saint-Laurent. L'objectif du Plan est de favoriser un accès public aux berges, d'en assurer leur protection et leur mise en valeur, tout en protégeant les milieux sensibles et significatifs, dans le respect des propriétaires riverains. Un objectif est notamment de redonner accès au fleuve et à la rivière à tous les citoyens et donc, à tous les 500 mètres, il y aura accès ou vue sur le fleuve. Il y a également l'identification et la mise en valeur des terrains riverains représentant un potentiel prometteur afin de réaliser des nouveaux aménagements plus propices et intéressants pour les citoyens. Le plan comprend 27 actions à court, moyen et long terme, dont 5 actions prioritaires à court terme, sur les deux rives. Ainsi, du côté de la rivière des Prairies, l'aménagement du parc Ernest-Rouleau, situé près de l'autoroute 25, où il y aura une première partie d'aménagement d'un accès à l'eau sur un nouveau site public à l'extrémité de la 15^e Avenue. Le plan comprend également un programme d'éradication des plantes envahissantes sur les berges de l'arrondissement, qui causent des problèmes environnementaux. Du côté du fleuve Saint-Laurent, l'arrondissement va développer des pôles d'activités écologiques et récréatifs entre la 31^e et la 51^e Avenue et travaille à la réalisation d'une nouvelle plage publique dans l'Est, sur le site de l'ancienne marina Beaudoin, à l'intersection de la rue Bellerive et de la 94^e Avenue. À l'automne, un Atelier de design sera organisé, où des firmes et concepteurs créatifs pourront proposer des concepts inspirants pour réaliser la plage de l'Est. Le Plan bleu vert fait suite à des consultations publiques sur la mise en valeur des berges, tenues pendant l'année 2012. Le plan sera également déposé sur le site internet de l'arrondissement pour consultation.

Madame Rouleau poursuit en informant les citoyens que la collecte des résidus verts a été prolongée afin de répondre à la demande des citoyens et de couvrir encore mieux les périodes importantes du début de l'été, de la fin de l'été et du début de l'automne. Les collectes auront lieu tous les mercredis, du 1^{er} mai au 26 juin et du 4 septembre au 13 novembre. En déposant les résidus verts dans des contenants rigides réutilisables ou des sacs de papier, les citoyens contribuent à ce que les résidus soient transformés en compost pour embellir les quartiers de l'arrondissement. Les résidus verts devront être déposés en face de la propriété ou peuvent être apportés aux écocentres de Montréal, dont celui de l'arrondissement situé sur Henri-Bourassa. Il est important de noter qu'afin de lutter contre l'infestation de l'agrite du frêne, les branches de feuillus doivent être ramassées à part des résidus verts. Pour s'en départir, les citoyens doivent communiquer avec le 311.

Madame Rouleau rappelle que la première phase de la collecte de résidus alimentaires, débutera le 27 mai prochain et tous les lundis par la suite dans trois secteurs ciblés. L'Éco de la Pointe-aux-Prairies rencontre depuis quelques semaines tous les résidants des trois secteurs, afin de présenter la collecte et son fonctionnement. Elle souligne que la réponse des résidants est très bonne et ajoute que les élus et elle-même tiennent à remercier les citoyens qui se sont inscrits. Les citoyens qui désirent encore s'inscrire, peuvent le faire, soit directement sur le site Internet de l'arrondissement ou auprès de l'Éco de la Pointe-aux-Prairies.

Dans le cadre du concours d'embellissement 2013, organisé en collaboration avec l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, **la mairesse d'arrondissement madame Rouleau** invite toute la population à créer des aménagements paysagers, à verdir leur balcon et même à s'unir entre voisins pour réaliser des projets d'embellissement. Chaque année, le jury doit faire un choix difficile parmi les aménagements proposés et elle est fière que ce concours soit populaire auprès de la population, car il contribue à faire de l'arrondissement un milieu de vie propre, agréable et vivant. Le concours s'adresse aux citoyens, aux groupes de voisins, aux commerces, aux industries et aux institutions. La période d'inscription est du 20 mai au 12 juillet 2013. Chaque aménagement paysager inscrit fera l'objet d'une visite d'un jury et les gagnants seront dévoilés à l'automne lors d'une soirée de remise de prix. Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire électronique sur le site Web de l'arrondissement, ou encore, de remplir un formulaire disponible dans les deux bureaux Accès Montréal et à l'Éco-quartier, à compter du 20 mai.

En terminant, **madame Rouleau** souhaite une très belle fête des Mères à toutes les mamans dans la salle.

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 05 0154

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 mai 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA13 30 05 0155

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 2 avril et de la séance extraordinaire du 18 avril 2013.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Dix citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Demande d'installer une affiche dans le parc de la pointe de l'île (parc du Bout-de-l'île).

Plainte concernant un arbre devant sa résidence dont les racines endommagent le terrain.

Commentaire sur le plan bleu vert et sur l'aménagement des berges à Rivière-des-Prairies.

Mécontentement sur la relocalisation de l'Université du troisième âge de la pointe de l'île (UTAPI) du centre Le Mainbourg.

Plainte relative à la vitesse excessive sur le boulevard Perras, entre les 89^e et 94^e Avenues.

Plusieurs plaintes relatives à l'état de détérioration de la chaussée de la 16^e Avenue, entre André-Ampère et le boulevard Perras.

Remerciements pour le nettoyage du tournebride.

Demande de faire clôturer le parc de la Pointe-aux-Prairies afin d'empêcher les chevreuils de sortir.

Demande de faire installer des bornes de ralentissement sur la 52^e Avenue, entre les rues Sherbrooke et Prince-Arthur.

Demande de faire installer une affiche lumineuse pour indiquer plus clairement la Maison Beaudry.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel invite les citoyens à participer à l'assemblée publique de la commission des transports qui porte que la traverse de rue de façon sécuritaire, le jeudi 16 mai à 19 h. Il en profite pour souhaiter une joyeuse fête des Mères à toutes les mamans.

Monsieur le conseiller Mario Blanchet souhaite bonne fête des Mères à toutes les mamans et invite les citoyens à soumettre en candidature, pour l'Opération patrimoine architectural de Montréal 2013, des maisons de l'arrondissement. Pour ce faire, les citoyens peuvent contacter les élus ou la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Il termine en rappelant aux citoyens qu'il est important de faire le 311 lorsqu'ils ont des requêtes.

Madame la conseillère Cindy Leclerc invite les citoyens à participer à la fête des voisins le 8 juin prochain. Les personnes intéressées peuvent consulter le site web de l'arrondissement ou le 311 pour plus d'information.

Madame la conseillère Suzanne Décarie présente l'évaluation du Plan d'urgence, de relève et de missions de l'arrondissement qui permet d'agir rapidement en cas d'urgence. Comme par exemple : débordement de la rivière des Prairies, tempête de vents violents, déversement de gaz, manque d'eau potable, etc. Elle souligne que plus de 100 employés de l'arrondissement ont participé à des formations et que le Centre de sécurité civile a attribué une note de 8,85 sur 10 à l'arrondissement pour son plan, ce qui correspond à un niveau « État de préparation avancé ». Elle rappelle qu'en cas d'urgence, il faut contacter le 911, et également le 311 dans certaines situations. Elle termine en souhaitant une bonne fête des Mères à toutes les mamans.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois offre son soutien aux journalistes des journaux Transcontinental, dont les compressions budgétaires auront pour conséquence la coupure de 11 postes et une incidence directe sur la qualité de l'information locale. Ces coupures font en sorte qu'il n'y aura désormais plus de couverture du conseil d'arrondissement par les journalistes des journaux locaux.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt d'un document de monsieur Roger Gagnon

Dépôt d'une pétition de monsieur Frank Maniscalco

CA13 30 05 0156

**ADOPTION - PLAN BLEU VERT - VISION DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-
POINTE-AUX-TREMBLES - MISE EN VALEUR DES BERGES**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le Plan bleu vert exprimant la vision de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sur la mise en valeur des berges.

ADOPTÉ

12.01 1133077003

CA13 30 05 0157

**AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - LES EXCAVATIONS DDC - 2632-2990
QUÉBEC INC - RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEU DE 2-5 ANS DES PARCS ROY/40^E ET
FRANCOIS-LA BERNARDE -APPEL D'OFFRES PUBLIC RP-12-PARC-50**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 186 023,97 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeu de 2-5 ans des parcs Roy/40^e et Francois-La Bernarde;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Les Excavations DDC - 2632-2990 Québec inc. au montant de 162 699,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-12-PARC-50 (8 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50 % par la ville centrale, pour un montant de 93 011,99 \$ et à 50 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour un montant de 93 011,98 \$.

ADOPTÉ

20.01 1130443002

CA13 30 05 0158

**AUTORISATION - DÉPENSE - RÉAMÉNAGEMENT DU PARC ERNEST-ROCHELEAU - OCTROI -
CONTRAT - SALVEX INC. - APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-12-PARC-55**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 274 108,25 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Ernest-Rochelleau;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Salvex inc. au montant de 256 394,25 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-12-PARC-55 (4 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50 % par la ville centrale, pour un montant de 137 054,13 \$ et à 50 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour un montant de 137 054,12 \$.

ADOPTÉ

20.02 1130443006

CA13 30 05 0159

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - GROUPE ABS INC., POUR UNE ÉTUDE PÉDOLOGIQUE - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE SUR DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES APPEL D'OFFRES NUMÉRO RP-HON13-06

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 53 187,44 \$ taxes incluses, pour une étude pédologique - Réfection de la chaussée sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais et accessoires, le cas échéant;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Groupe ABS inc., ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, au montant de 53 187,44 \$, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro RP-HON13-06 (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

ADOPTÉ

20.03 1132726004

CA13 30 05 0160

RECOMMANDATION - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - APPROBATION - NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES–MONTRÉAL-EST (CLD) - ANNÉES 2012-2013 ET 2014-2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil d'agglomération :

D'approuver le nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est (CLD), pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville et de l'organisme CLD en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

ADOPTÉ

20.04 1130826005

CA13 30 05 0161

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENT - ANNÉE 2013 - ÉQUIPE RDP - PROJET SOUTIEN À L'INTÉGRATION DES ENFANTS DE FAMILLES IMMIGRANTES DE RDP - ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (2013-2015) - APPROBATION - CONVENTION

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent pour l'année 2013, de 35 780 \$ à l'organisme Équipe RDP pour le projet « Soutien à l'intégration des enfants de familles immigrantes de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » dans le cadre de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015);

D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉ

20.05 1133163003

CA13 30 05 0162

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - ARKÉOS INC. - INTERVENTIONS ARCHÉOLOGIQUES - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE DU VIEUX-POINTE-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO RP-13-PARC-01

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 160 167,06 \$ taxes incluses, pour des interventions archéologiques dans le cadre de l'aménagement de la place du Village du Vieux–Pointe-aux-Trembles;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Arkeos inc. au montant de 160 167,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée numéro RP-13-PARC-01 (2 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1130443004

CA13 30 05 0163

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - INSPEC-SOL INC. - CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE - SITE DE L'ANCIENNE MARINA BEAUDOIN - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO RP-12-PARC-13

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 39 082,30 \$ taxes incluses, pour la caractérisation environnementale du site de l'ancienne marina Beaudoin;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Inspec-sol inc. au montant de 39 082,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro RP-12-PARC-13 (4 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1130443007

CA13 30 05 0164

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 11 mars 2013.

ADOPTÉ

30.01

CA13 30 05 0165

AUTORISATION - DÉPENSES - OCTROI - CONTRATS - GLOBOCAM (MONTRÉAL INC. - FOURNITURE DE DEUX (2) CHÂSSIS-CABINES DE CAMION 6X4 POUR CAMIONS À DÉCHETS À BENNE COMPACTRICE DE 20V G3 - GROUPE ENVIRONNEMENTAL LABRIE INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE DEUX (2) BENNES COMPACTRICES DE 20 VG3 SUR CHÂSSIS DE CAMION

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 266 918,61 \$ taxes incluses, pour l'achat de deux (2) châssis-cabine de camion 6X4 pour camion à déchets à benne compactrice de 20vg³ de marque Freightliner, modèle M2-112, année 2014;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme à Globocam (Montréal) inc. au montant de 266 918,61 \$ taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 201 896,93 taxes incluses, pour l'achat et l'installation de deux (2) bennes compactrices de 20 vg³ sur châssis de camion fourni par la Ville de marque Leach, modèle 2 RIII-20;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Groupe Environnemental Labrie inc. au montant de 201 896,93 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.02 1130493006

CA13 30 05 0166

AUTORISATION - DÉPENSE - PARTICIPATION - DEUX ÉLUS - REMISE DE PRIX - CONCOURS DES PRIX ESTIM 2013 - CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTRÉAL

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 632,36 \$ taxes incluses afin de permettre, à la mairesse madame Chantal Rouleau et au conseiller d'arrondissement monsieur Mario Blanchet, de participer à la remise de prix du Concours des prix ESTim 2013 présenté par la Chambre de commerce de l'Est de Montréal le 9 mai 2013.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.03 1134860009

CA13 30 05 0167

PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2013 PROJETÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013 - ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES RÉELS AU 31 MARS 2013 COMPARÉ AVEC LE 31 MARS 2012

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 mars 2013.

DE prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 mars 2013 comparé au 31 mars 2012.

ADOPTÉ

30.04 1130448002

CA13 30 05 0168

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de mars 2013 et en matière de ressources financières pour la période 26 février au 1^{er} avril 2013, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de mars 2013 ainsi que le dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de mars 2013.

ADOPTÉ

30.05 1134230003

CA13 30 05 0169

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL (CRE-MONTRÉAL) - VERDISSEMENT DU QUARTIER INDUSTRIEL - CAMPAGNE « RÉVÉLEZ VOTRE NATURE 2012-2013 »

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier, non récurrent, de 3 500 \$ à l'organisme Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) pour la campagne « Révélez votre nature », dans le cadre du projet de verdissement des quartiers industriels;

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et autoriser madame Dany Barbeau, avocate, secrétaire d'arrondissement et directrice d'arrondissement par intérim à signer ledit document;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.06 1124860026

CA13 30 05 0170

AUTORISATION - AFFECTATION - SURPLUS - ARRONDISSEMENT - FINANCEMENT - CAMPAGNE DE VERDISSEMENT 2012 - PROJET « AVENIR INDUSTRIEL - POUR UNE ÉVOLUTION RESPONSABLE 2013 » - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTTE - SODEC RDP-PAT-ME - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT -AUTORISATION - SOUTIEN TECHNIQUE - ARRONDISSEMENT - PLANTATION DES ARBRES OU AUTRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation des surplus de l'arrondissement pour un montant de 20 000 \$ afin de financer la campagne de verdissement 2012 et le projet « Avenir industriel -Pour une évolution responsable 2013 »;

D'octroyer à la SODEC RDP-PAT-ME une contribution financière non récurrente de 20 000 \$ et le virement de crédit à cette fin;

D'autoriser le soutien technique de la part de l'arrondissement, pour la plantation des arbres ou autres, équivalent à 10 000 \$;

D'autoriser la directrice d'arrondissement par intérim, madame Dany Barbeau, avocate, à conclure et à signer toute entente à cet effet, pour et au nom de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.07 1134281001

CA13 30 05 0171

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - LES VOIX DU QUÉBEC - ACTIVITÉS - FÊTE NATIONALE À POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 500 \$ taxes incluses à l'organisme Les Voix du Québec pour la tenue des activités de la Fête nationale à Pointe-aux-Trembles, le 23 juin 2013 de 10 h à 17 h, sur le terrain de l'Église Saint-Enfant-Jésus, située à l'angle de la rue Notre-Dame et du boulevard Saint-Jean-Baptiste.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.08 1134860011

CA13 30 05 0172

ADOPTION - RÉOLUTION - ACCORD - ARRONDISSEMENT - RÉALISATION DE LA GARE POINTE-AUX-TREMBLES PAR L'AMT

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'autoriser l'Agence Métropolitaine des Transports (AMT) à procéder aux travaux initiaux de la future gare Pointe-aux-Trembles sur les terrains appartenant à la Ville de Montréal dans le secteur de la gare Pointe-aux-Trembles de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sous réserve qu'elle obtienne toutes les autorisations et les certificats de conformité à l'égard des règlements applicables sur le territoire de la Ville de Montréal et dont la juridiction d'adoption et/ou d'application relève du comité exécutif, du conseil de la Ville, du conseil d'agglomération ou du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

30.09 1130826008

CA13 30 05 0173

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-85

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-85 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment d'habitation comportant 15 unités d'habitation sur trois (3) étages projeté au 8372, boulevard Gouin Est, sur le lot projeté portant le numéro 5 279 179 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Rivière-des-Prairies.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 22 mai 2013 à 18 h 30, au Centre communautaire de Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1133469007

CA13 30 05 0174

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-86

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-86 intitulée « Projet particulier visant à autoriser la construction d'un bâtiment aux fins des usages " véhicules automobiles (location, vente)" et " véhicules automobiles (réparation, entretien)" prévu au 12525, boulevard Métropolitain Est, sur le lot 1 866 166 ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 22 mai 2013 à 18 h 30, au Centre communautaire de Rivière-des-Prairies, situé au 9140, boulevard Perras, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1130826003

CA13 30 05 0175

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE - RÉOLUTION NUMÉRO PP-17-1

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 24 avril 2013 relativement au projet de la résolution numéro PP-17-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-17 visant à permettre, à des fins de restauration, l'occupation et la transformation du bâtiment situé au 7995, boulevard Henri-Bourassa Est, sur les lots 1 278 990 et 1 004 012 – District de Rivière-des-Prairies ».

ADOPTÉ

40.03 1133469006

CA13 30 05 0176

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE PUBLIQUE -RÉSOLUTION NUMÉRO PP-84

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mercredi 24 avril 2013 relativement au projet de la résolution numéro PP-84 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 10725, boulevard Henri-Bourassa Est – District de la Pointe-aux-Prairies ».

ADOPTÉ

40.04 1133469005

CA13 30 05 0177

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-17-1

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-17-1 intitulée « Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-17 visant à permettre, à des fins de restauration, l'occupation et la transformation du bâtiment situé au 7995, boulevard Henri-Bourassa Est, sur les lots 1 278 990 et 1 004 012 ».

ADOPTÉ

40.05 1133469006

CA13 30 05 0178

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-84

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-84 intitulée « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment commercial projeté au 10725, boulevard Henri-Bourassa Est ».

ADOPTÉ

40.06 1133469005

CA13 30 05 0179

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-82

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QUE cette résolution peut être adoptée conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 12 mars 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 2 avril 2013 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-82 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment aux fins des usages "centre de rénovation" et "quincaillerie", prévu au 11837, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

ADOPTÉ

40.07 1133469002

CA13 30 05 0180

ADOPTION - RÉOLUTION NUMÉRO PP-83

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a adopté le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT QU'une résolution peut être adoptée en vertu de ce règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter la présente résolution;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution le 12 mars 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de résolution le 2 avril 2013 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de résolution et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter la résolution numéro PP-83 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 11655, avenue Lucien-Gendron pour régulariser l'usage "Pierre (taille et fabrication de produits)", l'implantation de l'agrandissement du bâtiment et les aménagements extérieurs ».

ADOPTÉ

40.08 1136088004

CA13 30 05 0181

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-018

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A 19.1) permet au conseil d'une municipalité de déterminer et régir l'endroit où doit se faire l'accès des véhicules au terrain et de prescrire, pour chaque usage ou combinaison d'usages, l'espace qui sur les lots doit être

réservé et aménagé pour le stationnement et d'établir des normes de stationnement à l'intérieur ou à l'extérieur des édifices;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement de zonage numéroté (RCA09-Z01, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mars 2013;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 12 mars 2013 ainsi que l'adoption d'un second projet de règlement le 2 avril 2013 suite à la tenue d'une l'assemblée publique de consultation le 27 mars 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à amender certaines dispositions sur le stationnement de véhicules ».

ADOPTÉ

40.09 1130826002

CA13 30 05 0182

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30052

VU l'article 136 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 avril 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA13-30052 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collectes (R.R.V.M., c. S-0.1.1) de l'ancienne Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », relatif à l'implantation d'un service de collecte de résidus alimentaires.

ADOPTÉ

40.10 1134860008

40.11 V A C A N T

CA13 30 05 0183

DÉROGATIONS MINEURES - 16101, RUE SHERBROOKE EST

La mairesse d'arrondissement suppléante, madame Cindy Leclerc, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant aux articles 99 et 171 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la hauteur minimale en nombre d'étages et à la largeur maximale d'une voie d'accès à une aire de stationnement pour un bâtiment institutionnel prévu au 16101, rue Sherbrooke Est, sur le lot projeté 5 174 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout tel qu'illustré sur le plan d'élévations déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 21 mars 2013, de même que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 15 mars 2013, minute 3056, à savoir :

- permettre la construction d'un bâtiment d'une hauteur minimale de deux (2) étages, au lieu de trois (3) étages (article 99 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);
- permettre deux (2) voies d'accès d'une largeur maximale de 15 mètres, au lieu d'un maximum de 7,5 mètres (article 171 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

ADOPTÉ

40.12 1135270005

CA13 30 05 0184

DÉROGATIONS MINEURES - 12655, 69e AVENUE

La mairesse d'arrondissement suppléante, madame Cindy Leclerc, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures, quant aux articles 88 et 90 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la marge de recul avant minimale et à la marge latérale sud pour un bâtiment situé au 12655, 69^e Avenue, sur le lot 1 250 067 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Raymond Paradis, en date du 19 septembre 2012, minute 20450, à savoir :

- permettre une marge de recul avant minimale de 3,19 mètres (au point du bâtiment le plus rapproché de la limite de terrain), au lieu de 6 mètres (article 88 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé);

- Permettre une marge de recul latérale minimale de 0,86 mètre (face sud du bâtiment au point le plus rapproché de la limite de terrain), plutôt que de 1,5 mètre (article 90 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

ADOPTÉ

40.13 1136088011

CA13 30 05 0185

DÉROGATION MINEURE - 11191, BOULEVARD PERRAS

La mairesse d'arrondissement suppléante, madame Cindy Leclerc, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2013,;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver la dérogation mineure, quant à l'article 115 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement à la distance minimale entre un élément architectural en porte-à-faux et une limite latérale de terrain pour un bâtiment situé au 11191, boulevard Perras, sur le lot 3 438 147 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 12 février 2013, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 13 mars 2013, minute 25696, à savoir :

- permettre une distance minimale entre un élément architectural en porte-à-faux et une limite latérale de terrain de 0,84 mètre (le point le plus rapproché de la limite de terrain) et la limite latérale de son terrain, plutôt que de 1,2 mètre (article 115 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé).

ADOPTÉ

40.14 1136088012

CA13 30 05 0186

PIIA - 12412-12414-12416 ET 12420-12422-12424, RUE TREFFLÉ-BERTHIAUME - PHASE VI DU PROJET RÉSIDENTIEL DU FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES

Considérant la recommandation non unanime et majoritairement favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 mars 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3, applicable au Faubourg Pointe-aux-Prairies, du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour le projet visant la construction de deux (2) bâtiments résidentiels jumelés de trois (3) logements chacun prévus aux 12412-12414-12416 et aux 12420-12422-12424, rue Trefflé-Berthiaume, sur les lots 4 728 385 et 4 728 386 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la phase VI du projet résidentiel du Faubourg Pointe-aux-Prairies, district de La Pointe-aux-Prairies;

D'approuver le plan relatif à l'implantation tel qu'illustré sur le *plan projet d'implantation de deux bâtisses pour demande de permis*, préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 16 janvier 2013, minute 25623;

D'approuver le modèle du bâtiment illustré sur la perspective soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 1^{er} février 2013;

D'approuver le plan relatif à l'aménagement du terrain tel qu'illustré sur le *plan projet d'implantation de deux bâtisses pour demande de permis*, préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 16 janvier 2013, minute 25623;

D'approuver les matériaux et couleurs suivants :

| Matériau | Élément architectural | Compagnie | Couleurs/Modèle |
|-----------------------|--|-------------------|---------------------------|
| Brique | Façade | Hanson | Flamenco II |
| Pierre | Façade | Ariscraft Laurier | Gris calcaire / Laurier |
| Aluminium | Soffites & Fascias Cadres des portes et fenêtres | Gentex | Beige antique / Kaki |
| Acrylique | Façade | Dryvit | 106 Pearl ash |
| Bardeau d'asphalte | Toiture | Iko | - Brun double / Cambridge |

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.15 1136088007

CA13 30 05 0187

PIIA - 7605, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visés relativement à l'installation d'une (1) enseigne murale pour un commerce situé au 7605, boulevard Maurice-Duplessis, sur le lot 3 106 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Rivière-des-Prairies.

ADOPTÉ

40.16 1136088009

CA13 30 05 0188

PIIA - DEMANDE D'AMENDEMENT - RÉOLUTION CA12 30 12 0488 - 12432, AVENUE DU FIEF-CARION - APPROBATION - AMÉNAGEMENT DU TERRAIN - PHASE IV - FAUBOURG DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 avril 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'amender la résolution CA12 30 12 0488 dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3, applicable au Faubourg Pointe-aux-Prairies, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), pour le remplacement du lot 4 734 094 par le lot projeté 4 286 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal pour le projet visant la construction d'un bâtiment résidentiel isolé prévu au 12432, avenue du Fief-Carion dans la phase IV du projet résidentiel du Faubourg de la Pointe-aux-Prairies, District de La Pointe-aux-Prairies;

- d'approuver le plan relatif au nouveau terrain représenté sur le certificat de localisation, préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date 14 novembre 2012, minute 2874.

ADOPTÉ

40.17 1136088013

CA13 30 05 0189

APPROBATION - RATIFICATION - PROGRAMMATION - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - ORDONNANCES OCA13-(P-1)-002-A, OCA13-(V-1)-001, OCA13-(B-3)-002-A, OCA13 (C-4.1)-004 ET OCA13-(RCA09-Z01)-002

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la programmation d'événements publics, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2013;

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel qu'amendé, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA13-(C-4.1)-004, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel qu'amendé, article 20), l'ordonnance numéro OCA13-(B-3)-002, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel qu'amendé, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA13-(P-1)-002, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA13-(RCA09-Z01)-002, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1 tel qu'amendé, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA13-(V-1)-001, permettant la circulation de véhicules hippomobiles, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans ladite programmation;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public ».

ADOPTÉ

40.18 1131312001

CA13 30 05 0190

RÈGLEMENTATION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA13-(S-0.1.1)-001 - COLLECTE DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA13-(S-0.1.1)-001 en vertu du Règlement sur le service de collectes (R.R.V.M., c. S-0.1.1, tel qu'amendé) :

Le service de collecte des matières des paragraphes 1, 2, 5, 6, et 7 de la catégorie 1 de l'annexe A du règlement sur les services de collecte (R.R.V.M., c. S-0.1.1, tel qu'amendé), est fourni aux immeubles de huit (8) logements et moins à vocation résidentielle ciblés dans trois (3) secteurs distincts situés dans chacun des districts électoraux, tel que décrit ci-après :

District de Rivière-des-Prairies (*deux quadrilatères adjacents*)

- le boulevard Maurice-Duplessis au nord (exclu), le boulevard Rodolphe-Forget à l'est (exclu), la voie ferrée au nord du boulevard Henri-Bourassa et le boulevard Armand-Bombardier à l'ouest (exclu).

- le boulevard Perras au nord (exclu), l'avenue Pierre-Baillargeon à l'est, le boulevard Maurice-Duplessis au sud et l'avenue Alexis-Carrel à l'ouest.

District de Pointe-aux-Trembles

- un quadrilatère délimité par la 32^e Avenue à l'est, la rue Victoria au sud, le boulevard Tricentenaire à l'ouest (*exclu*) et la rue Forsyth au nord (*exclu*).

District de La Pointe-aux-Prairies

- un quadrilatère borné au nord par la voie ferrée, au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la 100^e Avenue et à l'ouest par la 81^e Avenue.

Le Service de collecte des matières des paragraphes 1, 2, 5, 6, et 7 de la catégorie 1 de l'annexe A du règlement sur les services de collecte (R.R.V.M., c. S-0.1.1, tel qu'amendé) :

- aura lieu à tous les lundis à compter du 27 mai 2013 et ce, jusqu'au 24 février 2014.
- est autorisé exclusivement dans le contenant décrit ci-après :
 - un bac roulant fermé d'une capacité de 46,5 L fourni par la Ville de Montréal.
- les contenants doivent être déposés à l'avant du bâtiment d'où proviennent les résidus alimentaires, en bordure de terrain, sans obstruer les voies piétonnières, cyclables et routières.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

40.19 1130493007

40.20 VACANT

CA13 30 05 0191

DEMANDE - MINISTRE DE LA JUSTICE - DÉSIGNATION - MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES « CÉLÉBRANTE COMPÉTENTE » - CÉLÉBRATION - MARIAGES ET UNIONS CIVILES

ATTENDU l'adoption du Projet de loi no 84, Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation, sanctionné le 8 juin 2002;

ATTENDU QUE ce projet de loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a reçu quelques demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE demander au Ministre de la Justice de désigner madame Chantal Rouleau, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, célébrante compétente pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ

51.01 1134860010

CA13 30 05 0192

DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

Prendre acte du rapport annuel 2012 du comité consultatif d'urbanisme et du comité d'étude des demandes de démolition, et de le verser aux archives.

ADOPTÉ

60.01 1130561001

CA13 30 05 0193

LEVÉE - SÉANCE

À 20 h 17

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2013.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire recherchiste et
Secrétaire d'arrondissement substitut

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DU 9 MAI 2013**

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 9 mai 2013

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le sommaire décisionnel numéro **1133077003** présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE, les erreurs cléricales ci-après décrites, figurant dans la pièce jointe « Plan bleu vert » sont corrigées de la façon suivante :

- Le titre de la page 37 du Plan bleu vert est corrigé de la façon suivante :
« FLEUVE SAINT-LAURENT »
aurait dû se lire et est remplacé par le titre suivant :
« ACTIONS TOUCHANT LE FLEUVE SAINT-LAURENT »;
- Le début du premier paragraphe de la page 37 du Plan bleu vert est corrigé de la façon suivante :
« Les actions numéros 5, 6, 7, 8 et 9 » ...
aurait dû se lire et est ainsi remplacé par
« Les actions numéros 10, 11, 12, 13 et 14 »...

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 9^e jour du mois de mai 2013.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2013.